

Politique européenne de la Suisse : décryptage de l'apport des accords bilatéraux

dossier politique

27 avril 2015

Numéro 5

Politique européenne La Suisse collabore étroitement avec l'UE et bénéficie d'un accès très libre à son marché intérieur pour un pays tiers – cela découle des accords bilatéraux I de 2000. Grâce à eux, les paysans vendent plus de fromage en Europe, les entreprises industrielles ont fortement réduit leurs frais, les chercheurs suisses travaillent plus étroitement avec leurs collègues au sein de l'UE et réalisent de grands projets à l'échelle européenne et les touristes suisses voyagent à moindre frais. En réalité, ces accords nous ont apporté bien plus. En 1996, les journaux parlaient encore de la « crise la plus longue depuis les années 1930 », de récession, de chômage et de pauvreté. Puis, la Suisse a pris un tournant dans les années 2000. Le taux de chômage a reculé, de nombreux emplois ont été créés, les revenus ont régulièrement progressé : cette évolution est unique en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Et cela aussi, nous le devons à l'accès au marché de l'UE, pour lequel les accords bilatéraux I ont posé les fondements. Depuis l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », ceux-ci vacillent. Il est temps de se remémorer leur importance.

Position d'economiesuisse

- ▶ Les accords bilatéraux avec l'UE sont de la plus haute importance pour les entreprises suisses.
- ▶ La valeur de la voie bilatérale dans son ensemble dépasse la somme des différents accords.
- ▶ economiesuisse s'engage en faveur de la poursuite et du développement de la voie bilatérale.

La voie bilatérale

► Enjeux importants après le 9 février 2014.

Depuis l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse », la politique européenne de la Suisse est sous pression. D'une part, la nouvelle politique migratoire se trouve en contradiction avec l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et, d'autre part, l'UE refuse de renégocier cet accord. En cas de résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes, les six autres accords bilatéraux I tomberaient automatiquement en raison de la « clause guillotine ». Pour l'économie suisse ce serait un désastre. Non seulement les accords bilatéraux I sont au cœur de la voie bilatérale avec l'UE, mais les différents accords contribuent notablement au succès des entreprises suisses.

► « Clause guillotine » : les sept accords sont juridiquement liés entre eux. Si l'un est résilié, les six autres tombent automatiquement après six mois.

Présentation succincte des accords bilatéraux I

Libre circulation des personnes : Les ressortissants suisses et ceux de l'UE sont libres de s'installer ou de démarrer une activité professionnelle dans l'État partie de leur choix. À la condition toutefois de posséder un contrat de travail valable, d'être indépendants ou de pouvoir justifier de moyens financiers suffisants et de disposer d'une couverture d'assurance maladie.

Obstacles techniques au commerce (« Mutual Recognition Agreement ») : Une seule instance, en Suisse ou au sein de l'UE, examine si un produit satisfait les prescriptions en vigueur (évaluation de la conformité).

Marchés publics : L'accord étend les règles de l'OMC relatives aux appels d'offres pour les marchés publics et les mandats de construction – en particulier, en ce qui concerne le trafic ferroviaire.

Agriculture : Le commerce de produits agricoles est simplifié dans certains domaines – en particulier ceux du fromage et des produits laitiers. D'une part, l'UE et la Suisse suppriment des droits de douane et, d'autre part, elles reconnaissent l'équivalence des prescriptions dans les domaines de la médecine vétérinaire, des produits phytosanitaires et de l'agriculture biologique.

Transports terrestres : L'accord ouvre les marchés des transports routier et ferroviaire et garantit l'acceptation par Bruxelles de la politique suisse de transfert de la route au rail. L'UE a accepté l'augmentation de la RPLP à 325 CHF (en 2008) et la Suisse le relèvement progressif de la limite de tonnage des poids lourds à 40 tonnes (en vigueur depuis 2005).

Transport aérien : L'accord confère aux compagnies aériennes des droits d'accès réciproques aux marchés du transport aérien.

Recherche : Les chercheurs et entreprises suisses peuvent participer aux programmes-cadre de recherche européens.

En cas de résiliation d'un accord bilatéral I par une des parties, les six autres accords ainsi que celui relatif à la formation (accords bilatéraux II, entrés en vigueur en 2004) deviendraient caducs¹. L'accord de Schengen/Dublin serait également fortement menacé, comme l'a récemment indiqué l'UE².

¹ L'art. 3 de l'accord sur la formation de 2010 lie formellement la participation de la Suisse aux programmes de formation de l'UE à la libre circulation des personnes.

² L'accord de Schengen n'établit aucun lien formel avec la libre circulation des personnes. Cependant, l'UE a laissé entendre que, sur le plan matériel, elle lie l'association de la Suisse à cet accord à la libre circulation des personnes et qu'elle a de ce fait des doutes sur le maintien de l'accord. En cas de résiliation de l'accord de Schengen, celui de Dublin ne serait plus appliqué en vertu de l'art. 14, al. 2.

Tour d'horizon

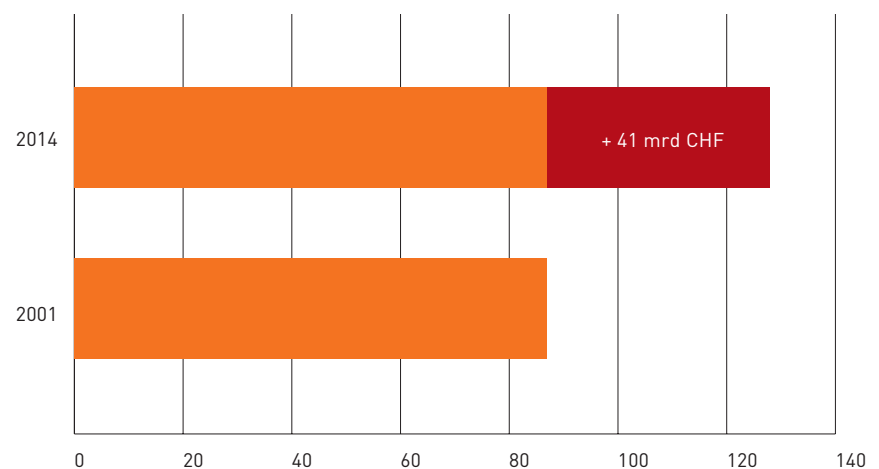
En 2014, les entreprises suisses ont vendu pour 128 milliards de francs de marchandises aux pays de l'UE³, contre 87 milliards de francs seulement en 2001. Depuis que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I a simplifié l'accès au marché intérieur européen, les entreprises suisses y ont généré des milliards de francs de revenus supplémentaires. Les sociétés exportatrices suisses ont donc clairement bénéficié des accords bilatéraux. Mais dans quelle mesure l'économie nationale a-t-elle profité du dynamisme marqué des échanges commerciaux dans l'espace européen et des investissements concernés ?

Figure 1

► En 2014, la Suisse a exporté, vers l'UE, des marchandises pour 128 milliards de francs, contre un volume de 87 milliards en 2001.

Évolution des exportations destinées à l'UE

En milliards de francs



Source : Administration fédérale des douanes AFD, 2015

► L'essor économique de la Suisse est spectaculaire.

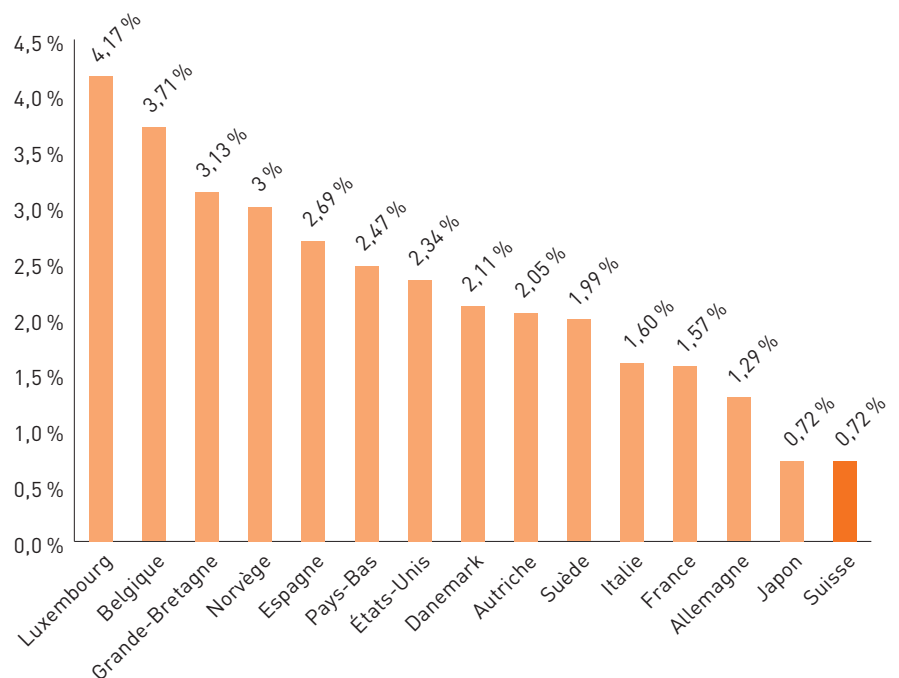
L'évolution du produit intérieur brut réel par habitant montre le spectaculaire essor économique de la Suisse depuis l'entrée en vigueur des accords (cf. figure 2). Avant les accords bilatéraux I, la Suisse était, avec le Japon, la lanterne rouge des pays industrialisés. La comparaison des taux de croissance moyens est parlante.

³ Swiss Impex (AFD, consulté le 22 avril 2015) ; la recherche portait sur le total, y compris les métaux précieux, les pierres précieuses, les œuvres d'art et les antiquités.

Figure 2

► Comparaison des taux de croissance de différents pays industrialisés avant l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I.

Croissance moyenne du PIB réel par habitant et par an 1991-2001, en %



Source : Eurostat⁴, calculs d'économiesuisse

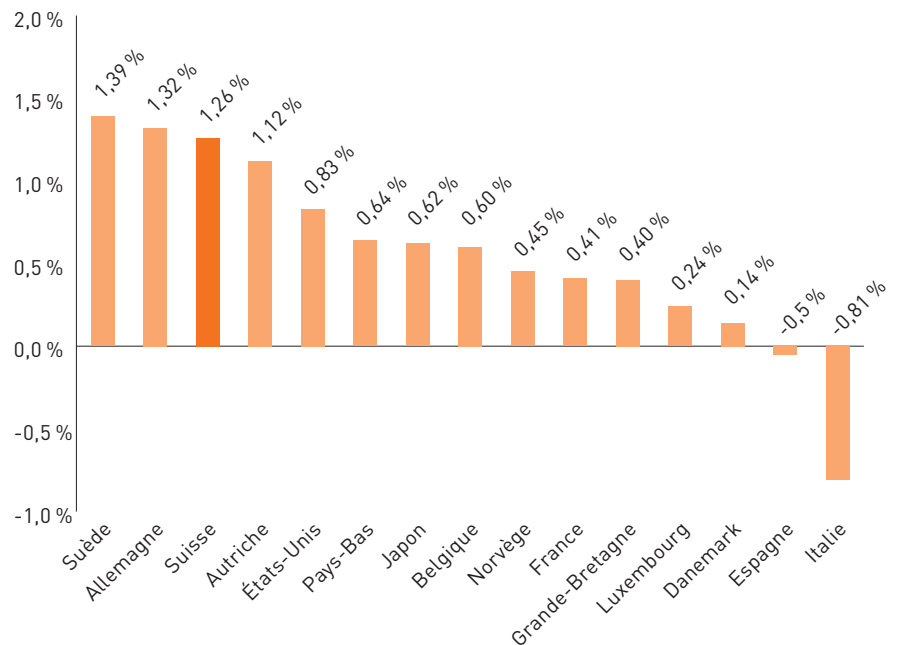
Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, la Suisse est le seul pays dont le taux de croissance a nettement augmenté au lieu de reculer (cf. figure 3). Entre 2003 et 2013, le PIB réel par habitant de la Suisse a augmenté de 1,26 % en moyenne par an. Si, pour la période entre 1991 et 2001, la Suisse se situait en queue de classement, pour la période entre 2003 et 2013, elle s'est hissée au troisième rang, juste derrière l'Allemagne et la Suède.

⁴ En ce qui concerne le Luxembourg, le taux de 4,17% est la valeur moyenne pour la période de 1995 à 2001, car aucune donnée n'est disponible pour la période de 1991 à 1994. La figure s'inspire de Abberger, K. et al. (2015, p. 18). Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme. Aktualisierung der Studie «Auswirkung der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft». Zurich : KOF Konjunkturforschungsstelle

Figure 3

► Comparaison des taux de croissance de différents pays industrialisés après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I.

Croissance moyenne du PIB réel par habitant et par an 2003-2013, en %



Source : Eurostat⁵, calculs d'economiesuisse

► Conclusion du KOF : d'un point de vue économique, faire cavalier seul n'est pas avantageux.

Les figures illustrent le caractère exceptionnel de l'essor économique de la Suisse. Le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) arrive à la même conclusion dans son étude examinant la croissance potentielle. Les auteurs de cette étude sont, par contre, dans l'impossibilité de quantifier la part de l'essor induite par les accords bilatéraux I. Selon eux, la croissance ne peut pas être attribuée exclusivement à l'accord sur la libre circulation des personnes⁶, par exemple. L'économie suisse aurait probablement enregistré une croissance également sans cet accord. D'après le KOF, la tendance est à une intégration croissante des économies au niveau mondial. Ils estiment qu'y faire barrage ne serait pas dans l'intérêt d'une petite économie⁷.

► Depuis 2002, les entreprises européennes présentes en Suisse ont doublé leurs effectifs.

Les investissements directs sont également parlants : ils montrent que l'économie suisse s'intègre plus fortement sur le marché intérieur de l'UE. La Banque nationale suisse (BNS) publie le volume des capitaux investis par les onze principaux investisseurs de l'UE en Suisse⁸, à savoir les Pays-Bas, le Luxembourg, la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Suède, la Belgique, le Danemark et l'Italie. En 2002, ce groupe de pays détenait des investissements en Suisse pour un peu plus de 99 milliards de francs au total. Entre 2002 et 2013, les investissements totaux des entreprises de ces pays ont quintuplé pour atteindre 507 milliards. Dans cet intervalle, leurs effectifs en Suisse ont doublé : en 2013, les sociétés concernées employaient 221 150 personnes chez nous. À l'inverse, les capitaux investis par les entreprises suisses dans ces pays sont passés de 166 milliards de francs en 2002 à 394 milliards de francs en 2013. De même, leurs effectifs à l'étranger sont passés de 150 000 à 911 124 en 2013.

⁵ Eurostat ne dispose pas de données sur le Japon pour les années 2012 et 2013, la valeur moyenne se réfère donc à la période de 2003 à 2011.

⁶ Abberger (2015, p. 5)

⁷ Ibid.

⁸ Les données relatives aux investissements directs proviennent de la Banque nationale suisse.

Autrement dit, il est évident que la « valeur » de l'ensemble des accords bilatéraux I dépasse la somme des différents accords. Difficilement chiffrables à l'unité près, les accords bilatéraux ont à la fois des effets directs et indirects sur la croissance. Illustrons cela par un exemple : il y a trois raisons pour lesquelles un entrepreneur choisit de créer une entreprise en Suisse, de la développer ou de déplacer son entreprise en Suisse.

- ▶ Grâce aux accords bilatéraux I, il peut participer à des appels d'offres publics au sein de l'UE dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable ou des transports urbains.
- ▶ Grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes, ses collaborateurs peuvent participer sans problème à des projets conduits dans des pays de l'UE.
- ▶ Grâce à l'accord sur le transport aérien, il a la garantie que ses collaborateurs peuvent rallier les pays concernés en avion, rapidement et à un coût avantageux.

Ces différents éléments sont autant de facteurs pouvant inciter un employeur à réaliser un investissement qu'il n'aurait pas initié sur la base d'un seul accord. C'est ainsi qu'on crée plus de prospérité et d'emplois.

Libre circulation des personnes

▶ Depuis 2002, plus de la moitié des travailleurs ayant immigré depuis l'UE sont hautement qualifiés.

Le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) tire un bilan positif concernant les effets de la libre circulation sur le marché suisse du travail. Plus de 60% des immigrés en provenance des pays de l'UE/AELE viennent en Suisse pour travailler⁹. Leur niveau de qualification est élevé et il a nettement augmenté depuis 2002 : 58% des immigrés arrivés en Suisse en provenance de l'UE/AELE entre 2002 et 2013 sont titulaires d'un diplôme universitaire ou de haute école. Entre 1991 et 2002, leur proportion était de 44%¹⁰. Grâce à la libre circulation des personnes, les entreprises suisses peuvent pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée. Cela explique aussi pourquoi cet accord est considéré comme le plus important des accords bilatéraux I. À noter que, d'un point de vue empirique, les salariés suisses profitent aussi de la libre circulation des personnes.

▶ Les salaires réels moyens augmentent davantage depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I.

La majorité des études scientifiques concluent que la main-d'œuvre immigrée grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes complète plutôt qu'elle n'évince les salariés suisses. Depuis 2002, plus de 600 000 emplois ont ainsi été créés en Suisse, dont plus de la moitié sont occupés par des Suisses¹¹. Le taux de chômage a atteint 3,0% en moyenne ces douze dernières années, c'est moins que les 3,4%¹² des dix années précédant l'entrée en vigueur de l'accord. Le Seco réfute aussi la prétendue pression sur les bas salaires. Le salaire réel moyen a progressé de 0,7% par an entre 2002 et 2013, contre seulement 0,2%¹³ par an entre 1992 et 2001. Dans ce contexte, il convient de souligner également que, d'après l'analyse d'Asensio, Graf et Müller, les travailleurs suisses peu qualifiés sont ceux qui ont le plus profité de la libre circulation des personnes¹⁴.

⁹ Secrétariat d'État à l'économie (Seco), (2014, p. 5). Dixième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

¹⁰ Seco (2014, p. 44)

¹¹ Enquête suisse sur la population active (ESPA). Travailleurs à temps plein et à temps partiel par nationalité entre le 2^e trimestre 2002 et le 4^e trimestre 2014. Consulté le 22 avril 2015.

¹² Seco (2014, p. 54)

¹³ Seco (2014, p. 69)

¹⁴ Asensio, N. et al. (2013). L'impact de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse. Dans *La Vie économique*, p. 43 ss.

Leurs salaires réels ont en effet progressé de 1,1 % en moyenne. Parmi les perdants, on trouve des Suisses et des étrangers titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée et au profit de 10 à 15 ans d'expérience professionnelle. Leurs salaires ont aussi augmenté, mais sans l'accord leurs salaires réels seraient 1,6 % supérieurs.

La libre circulation des personnes a ainsi valu à la Suisse un bel essor économique. Les effets économiques positifs de l'accord sont toutefois évalués diversement. D'après les calculs du professeur George Sheldon de l'Université de Bâle, entre 2003 et 2011, les immigrés venus par ce biais ont fait augmenter le PIB par habitant de la Suisse de 553 francs ou 0,9 % en moyenne – malgré la crise financière¹⁵. Et, toujours selon George Sheldon, si l'effet global n'est pas plus prononcé, cela tient au fait que les immigrés représentaient seulement 3 % de la population résidente permanente pendant cette période¹⁶. D'autres études estiment que, entre 2002 et 2008, l'accord sur la libre circulation des personnes a fait augmenter le PIB de 5,5 à 17 milliards de francs¹⁷.

Obstacles techniques au commerce

► Les entreprises industrielles axées sur l'exportation économisent 200 à 500 millions de francs par an.

Grâce à cet accord, les entreprises suisses de 20 domaines industriels gagnent du temps et réduisent leurs charges. En effet, elles ne doivent pas attendre indéfiniment des autorisations et peuvent donc commercialiser leurs produits au sein des pays de l'UE plus rapidement. L'accord accroît leur compétitivité et garantit des emplois. Il concerne un volume d'exportations de 32 milliards de francs¹⁸. Selon le Seco, l'accord permet à des entreprises industrielles axées sur l'exportation d'économiser chaque année 200 à 500 millions de francs¹⁹. Cette évaluation est probablement plutôt conservatrice, car les branches pharmaceutiques, chimiques et des biotechnologies estiment la baisse des charges à 150 voire 350 millions de francs²⁰. Sans cet accord, des entreprises devraient soumettre leurs produits à de multiples contrôles, sachant qu'un contrôle coûte au bas mot 10 000 francs. L'accord avec l'UE établit également la reconnaissance réciproque des inspections relatives aux processus de production. Sans cette dernière, les entreprises pharmaceutiques et chimiques helvétiques devraient s'accommoder de 20 à 30 visites d'inspecteurs supplémentaires par an. Or celles-ci interrompent chaque fois le processus de production. Une entreprise qui, en raison de tels impératifs, doit interrompre la production de son médicament pendant une semaine perd vite plusieurs millions de francs.

Des entreprises suisses profitent également du fait que des sociétés implantées dans l'UE peuvent exporter vers la Suisse à moindre coût – ce qui leur permet de réduire les frais liés aux prestations préalables dont elles ont besoin pour leurs produits. Les consommateurs ne sont pas en reste : davantage de produits étant importés depuis l'UE, ils bénéficient d'une offre plus vaste et plus avantageuse.

¹⁵ Sheldon, G. et al. (2013, p. 30). Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz. Étude réalisée pour l'Union patronale suisse. Bâle

¹⁶ Selon l'étude de George Sheldon, le PIB par habitant moyen des immigrés venus à la faveur de la libre circulation des personnes est 27 % supérieur à celui de la population résidente.

¹⁷ Secrétariat d'État à l'économie (Seco), (2015, p. 31). Principes pour une nouvelle politique de croissance. Analyse rétrospective et perspective sur la stratégie future. Rapport donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 27 novembre 2013 (13.3907)

¹⁸ Seco (2015, p. 32)

¹⁹ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), (2014, p. 28). Les Accords bilatéraux Suisse-Union européenne. Édition 2014

²⁰ Scienceindustries (2014, p. 1). Fact Sheet: Wirtschaftlicher Kerngehalt der bilateralen Verträge

La Suisse a conclu des accords de reconnaissance mutuelle (MRA) des dispositions en matière de conformité avec plusieurs partenaires, mais aucun n'a le même poids économique que celui passé avec l'UE.

Agriculture

► Les clients européens sont prêts à payer davantage pour les fromages suisses.

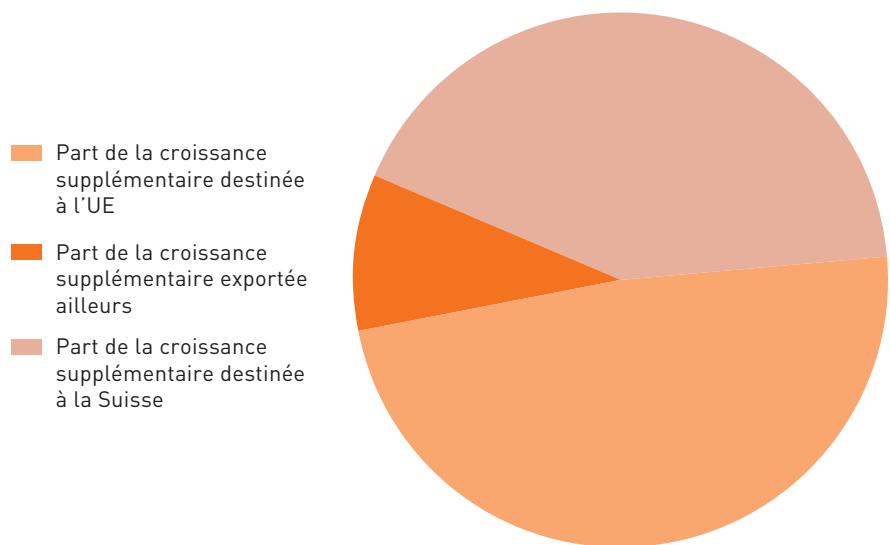
L'accord sur l'agriculture a ouvert à l'industrie agroalimentaire et aux exploitations agricoles suisses les portes du marché européen avec ses 505 millions de consommateurs. Il a libéralisé le marché du fromage, par exemple. Les fromagers suisses vendent plus de 10 000 tonnes supplémentaires à l'étranger par an, notamment du *gruyère*, des *mélanges de fromages pour fondue* et du *fromage à raclette*²¹. En 2013, ils ont exporté 51 000 tonnes de fromage et de séré vers l'Europe et porté leur production totale à 183 000 tonnes, contre 23 000 tonnes en 2002. Ni les prix ni la demande ne se sont effondrés sur le marché national. De plus, les exportations des fromagers ont augmenté malgré des hausses de prix. En 2014, leur chiffre d'affaires à l'étranger a progressé de 5,6 % par rapport à l'année précédente. Il est apparu que la clientèle, surtout européenne, est prête à payer davantage pour des produits de qualité²². En 2014, les producteurs suisses ont engrangé 85 millions de plus qu'en 2002, pour un total de 417 millions de francs, sur le marché européen²³.

Figure 4

► Depuis 2002, les producteurs ont vendu la moitié environ de la production fromagère supplémentaire au sein de l'UE.

Part de la production supplémentaire exportée vers l'UE

Augmentation des exportations de fromage entre 2002 et 2013



Source : Administration fédérale des douanes AFD

L'accord permet également aux paysans suisses d'acheter des semences à un prix plus avantageux au sein de l'UE, ce qui baisse leurs coûts de production. Les consommateurs suisses quant à eux bénéficient d'une offre fromagère plus diversifiée et plus avantageuse, pour le brie, le gorgonzola et la feta, par exemple. L'accord sur l'agriculture a également simplifié les échanges dans le domaine non tarifaire. D'une part, certains produits d'origine animale ne doivent

²¹ Swiss Impex (AFD, consulté le 22 avril 2015); la recherche a porté sur le tarif n° 0406 – fromage et caillebotte.

²² TSM Treuhand GmbH (2014). Gestiegene Schweizer Käseexporte und -importe. Consulté le 22 avril 2015 sous www.schweizerkaese.ch.

²³ Swiss Impex (AFD, consulté le 22 avril 2015); la recherche a porté sur le tarif n° 0406 – fromage et caillebotte.

plus être soumis à des contrôles vétérinaires aux frontières – la glace, les aliments destinés aux enfants et les lasagnes notamment. D'autre part, l'accord harmonise les biocertifications. Sans cet accord, la Suisse devrait probablement à nouveau faire certifier certains produits bio.

Marchés publics

► Grâce à cet accord, l'industrie ferroviaire suisse peut accéder au marché européen.

L'accord va au-delà des standards garantis par l'OMC. En effet, les domaines suivants sont couverts par l'accord et non pas par les réglementations de l'OMC : les acquisitions des districts et communes, celles de mandants publics et privés du trafic ferroviaire, de l'approvisionnement en gaz et en chaleur ainsi que celles d'entreprises privées qui, sur la base de droits exclusifs assument des tâches au service de la collectivité dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et en électricité, du trafic urbain, des aéroports ainsi que de la navigation fluviale et lacustre. L'accord sur les marchés publics étend l'accès des sociétés suisses à un marché sur lequel les États européens ont dépensé 425 milliards d'euros en 2011²⁴. Le domaine du transport ferroviaire n'est pas couvert par les réglementations de l'OMC, ce qu'il faut souligner. Spécialisée dans les biens d'équipement haute-technologie, l'industrie d'exportation helvétique est très bien placée. L'accès au marché européen et la participation aux marchés publics de l'UE sont essentiels pour des entreprises comme Stadler Rail, constructeur ferroviaire thurgovien, et Dätwyler Holding, en l'occurrence la société du groupe spécialisée dans le domaine des câbles. En 2007, les entreprises suisses ont remporté des contrats pour 900 millions à 1,1 milliard d'euros sur les marchés publics européens dont ont pu également tirer profit des architectes et des ingénieurs suisses du secteur tertiaire²⁵. Par ailleurs, les communes et cantons suisses ainsi que la Confédération et *in fine* les contribuables peuvent également faire des économies substantielles du fait que des entreprises européennes tentent de décrocher des contrats en Suisse avec des prix parfois plus avantageux.

Transports terrestres

► Les transporteurs européens paient à la Confédération plus de 400 millions de francs par an, même si le nombre de poids lourds traversant les Alpes a diminué.

L'accord sur les transports terrestres donne accès aux marchés européens des transports ferroviaire et routier. Il prévoit également que l'UE et la Suisse coordonnent leur politique relative à la protection des Alpes. L'UE accepte ainsi que la Suisse perçoive la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) auprès des chauffeurs routiers européens. En 2012, un chauffeur européen qui roulait, avec un camion de 40 tonnes, de Bâle à Chiasso devait payer 283 francs environ au titre de la RPLP²⁶. Depuis, la Confédération a adapté la redevance au renchérissement et l'a augmentée. Les transporteurs de l'EU/AELE sont à l'origine d'un quart des recettes de la RPLP. La redevance représentait 425 millions de francs²⁷ en 2012 et 4,19 milliards de francs²⁸ au total entre 2002 et 2012. La Confédération utilise ces recettes pour transférer le trafic de la route au rail. En 2012, les entreprises ont transporté 63,2 % de leurs marchandises à travers les Alpes par le rail. En 2011, quelque 1,3 million de poids lourds ont traversé les Alpes par la route – c'est 10,4 % de moins qu'en l'an 2000²⁹. Des experts estiment que, sans la RPLP et d'autres instruments favorisant le transfert au rail,

²⁴ Commission européenne (2012, p. 3). Public Procurement Indicators 2011

²⁵ Seco (2015, p. 32)

²⁶ L'accord sur les transports terrestres prévoit un plafond de 325 francs en moyenne. Cf. Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), (2013, p. 146). Rapport sur le transfert du trafic de novembre 2013. Rapport sur le transfert juillet 2011 - juin 2013

²⁷ Ibid. et correspondance avec la Direction générale des douanes

²⁸ DFAE (2014, p. 40)

²⁹ Seco (2015, p. 33)

650 000 à 700 000 poids lourds supplémentaires pourraient franchir les Alpes par la route chaque année³⁰. Par ailleurs, l'accord donne aux transporteurs suisses l'accès au marché européen et donc la possibilité d'effectuer des transports entre des États membres de l'UE. Il stipule aussi que les chauffeurs routiers de l'UE doivent respecter l'interdiction de circuler la nuit en vigueur en Suisse.

Sans cet accord, les transporteurs suisses ne pourraient plus effectuer des transports entre deux États européens. La Suisse devrait d'abord conclure un accord bilatéral avec chacun des États membres. Cela représenterait un travail considérable, impliquant des retards, synonymes de pertes de recettes pour les entreprises.

L'ouverture du trafic ferroviaire et l'instauration de critères d'accès uniformes et contraignants créent des débouchés pour l'industrie ferroviaire helvétique, et donc pour des entreprises renommées comme Stadler Rail.

Un trafic terrestre efficace et si possible fluide est de la plus haute importance pour une nation exportatrice comme la Suisse et pour son secteur du tourisme.

Transport aérien

► L'aviation suisse – et donc l'économie dans son ensemble – a nettement bénéficié de l'accord bilatéral sur le transport aérien.

Pour la Suisse, l'accord sur le transport aérien avec l'UE revêt une grande importance – pour les compagnies aériennes, les aéroports, les passagers ainsi que les concepteurs et constructeurs d'avions et de pièces d'avion. À cela s'ajoute que de nombreuses marchandises sont transportées par les airs. Au même titre que les transports terrestres et ceux par voies navigables, l'aviation assure des prestations, dont la disponibilité et l'efficacité sont vitales pour une place économique axée sur les exportations. Sans l'accord sur le transport aérien, Swiss n'existerait tout simplement pas³¹.

► L'accord aide les aéroports suisses à tisser un réseau de liaisons aériennes aux mailles serrées.

Les compagnies suisses proposant des vols de ligne et charters peuvent, comme leurs concurrents européens, choisir librement les destinations desservies. Cela leur permet une meilleure exploitation de la flotte et une baisse des coûts. Auparavant, la Suisse avait un accord avec chacun des États membres de l'UE et ces accords prévoyaient chacun des restrictions différentes. L'accès au marché aérien européen est désormais uniformisé : il en résulte des allègements administratifs considérables.

Swiss propose un réseau dense de liaisons en Europe. Sans l'accord, la compagnie aérienne ne serait pas en mesure de maintenir son offre – en raison de hausses des coûts. En Italie, par exemple, elle devrait payer des taxes d'aéroport supérieures à celles facturées à ses concurrents européens. Swiss devrait réduire son offre de vols de courte et de longue distance. En effet, le marché suisse est trop petit pour un grand nombre de ces vols. Aujourd'hui, Swiss peut proposer ces vols depuis Zurich notamment, car l'accord a étendu le marché à toute l'Europe. C'est aussi grâce à cet accord que Swiss et le hub de Zurich, fortement affaibli par la débâcle de Swissair, ont pu à nouveau tisser un réseau international solide³².

³⁰ Ibid.

³¹ Aeropolitics (1/2015, p. 5). Luftverkehrsabkommen – freier Zugang zu Europa. Freie Marktzugang in Europa – Rückgrat für die Langstrecke

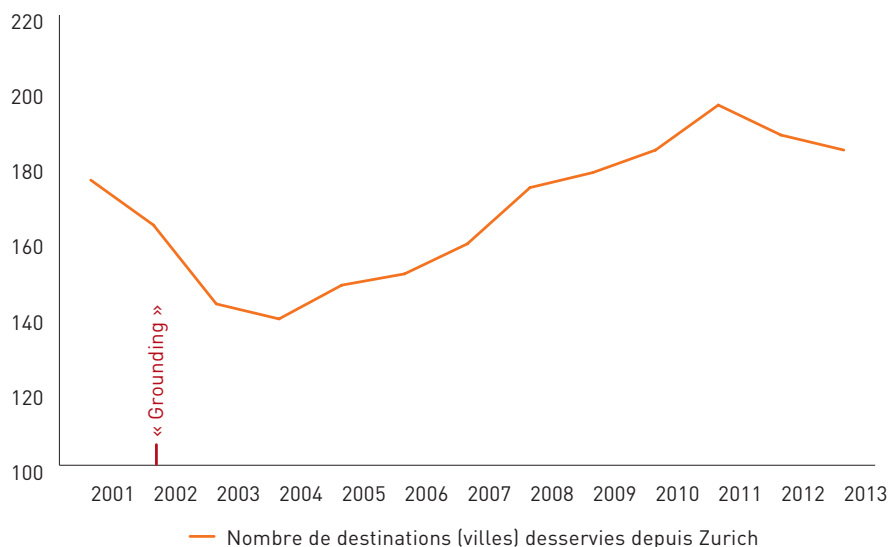
³² On peut supposer qu'il l'aurait fait également sans l'accord sur le trafic aérien, via des accords bilatéraux avec les différents États membres – mais il est clair aussi que le réseau tissé ne serait pas aussi étendu, dense et rapide.

Figure 5

► Après la débâcle de Swissair, l'aéroport de Zurich a pu à nouveau tisser un réseau international solide.

Augmentation des liaisons aériennes de l'aéroport de Zurich

De 2000 à 2013



Source : Rapports d'activité de l'aéroport de Zurich, 2002-2013

Si Swiss doit réduire son réseau de lignes, l'aéroport de Zurich, en tant que hub, serait fortement affecté. Cela réduirait l'attrait de la place économique suisse : parmi les atouts de Zurich, Google évoque ainsi les bonnes liaisons aériennes internationales. On compte un grand nombre de sociétés actives à l'échelle internationale et de sièges d'entreprises dans les régions de Genève, Bâle et Zurich. Ces villes ont besoin de liaisons aériennes de qualité.

► Pour les aéroports, la disparition de l'accord entraînerait des frais supplémentaires se chiffrant en millions.

La disparition de l'accord entraînerait une hausse des frais d'exploitation des aéroports de 6 à 8 millions de francs par an et nécessiterait des aménagements des aéroports pour 5 à 15 millions de francs. De même, sans l'accord sur le transport aérien, les aéroports suisses devraient à nouveau contrôler les passagers de l'UE. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, car l'accord pose les fondements d'autres accords et réglementations sectoriels avec l'UE. L'accord one-stop-security (OSS) garantit ainsi qu'en Europe, les passagers ne doivent passer qu'un seul contrôle de sécurité. L'aéroport de Zurich serait touché encore plus durement si, en raison de la résiliation des accords bilatéraux I, l'accord de Schengen tombait aussi. Il devrait revoir l'aménagement de ses terminaux, actuellement subdivisés en zones Schengen et non-Schengen. Les coûts d'investissement et d'amortissement se situeraient entre 65 et 125 millions de francs.

► Grâce à la concurrence étrangère, les touristes suisses voyagent à des tarifs plus avantageux.

Sans l'accord de Schengen, il n'y aurait plus de visa Schengen, ce qui affecterait le tourisme suisse. Le secteur du tourisme bénéficie fortement de l'accord sur le transport aérien. La baisse des prix des vols incite les touristes à venir en Suisse. De ce fait, l'accord bénéficie aussi aux passagers et touristes suisses puisque des compagnies étrangères proposent des vols depuis la Suisse et intensifient la concurrence – le prix du vol Bâle-Londres a fortement diminué, par exemple.

► L'accord soutient une branche qui a créé 35 000 emplois.

Enfin, l'ouverture du marché du transport aérien en Europe permet à des constructeurs aéronautiques suisses, comme *Pilatus SA*, de vendre leurs avions et pièces d'avion dans toute l'UE³³. Elle bénéficie aussi à des entreprises s'occupant de la maintenance des avions, comme *SR Technics*. Ces deux sociétés font partie de l'industrie aéronautique suisse, qui emploie 35 000 personnes et crée une valeur estimée à 10 milliards de francs au total³⁴. Cependant, l'accord ne bénéficie pas uniquement à cette branche : les entreprises industrielles suisses axées sur l'exportation en retirent des avantages de coûts substantiels puisque les avions transportent 43 % des exportations suisses en termes de valeur. Si les charges de Swiss et d'autres compagnies aériennes s'alourdissent, celles des exportateurs suisses aussi.

Recherche

► L'accord sur la recherche permet aux chercheurs suisses de participer à des programmes européens dotés de milliards.

Avec son économie fondée sur l'innovation, la Suisse a besoin d'un secteur de la recherche compétitif à l'échelle internationale et productif. L'accord sur la recherche l'aide grandement en ce sens. C'est sur sa base que la Suisse a été associée pleinement aux programmes-cadre de recherche européens. Après le 9 février 2014, l'UE a décidé de suspendre cette participation. Du jour au lendemain, les chercheurs suisses n'ont plus pu déposer de projets.

Entre-temps, la Suisse est parvenue à négocier la participation de ses chercheurs à une partie d'Horizon 2020. Il s'agit du dernier programme-cadre de recherche de l'UE, qui porte sur la période de 2014 à 2020. L'association partielle à ce programme n'est toutefois assurée que jusqu'à fin 2016. Horizon 2020 s'articule en trois volets :

- Excellence scientifique (budget : 24,4 milliards d'euros) : La pièce maîtresse de ce volet est le Conseil européen de la recherche (CER) qui, comme le Fonds national suisse (FNS), alloue des fonds sur la base de concours. Les chercheurs déposent des candidatures et sont sélectionnés en fonction de la qualité des dossiers.
- Primauté industrielle (17 milliards d'euros) : Ce volet promeut des technologies clés pour l'industrie, des PME innovantes ainsi que des start-up.
- Défis sociétaux (29,7 milliards d'euros) : L'UE a défini quelques domaines de recherche qu'elle entend promouvoir de manière ciblée³⁵.

³³ La participation de la Suisse à l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA) se fonde sur l'accord sur le transport aérien. L'AESA certifie les produits de Pilatus pour l'UE. Cf. Haldimann, U. et Keller, M. (2008). L'impact de l'Accord bilatéral sur le transport aérien. Dans *La Vie économique*, p. 31 ss.

³⁴ Aerosuisse (2014). *Volkswirtschaftliche Bedeutung*. Consulté le 22 avril sous www.aerosuisse.ch/index.php/volkswirtschaftliche-bedeutung.html.

³⁵ La santé, l'évolution démographique et le bien-être (budget : 7,5 milliards d'euros) ; la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine, maritime et limnologique (3,8 milliards d'euros) ; les énergies sûres, propres et efficaces (5,9 milliards d'euros) ; les transports intelligents, verts et intégrés (6,3 milliards d'euros) ; la protection du climat, l'environnement, l'utilisation efficace des ressources et des matières premières (3,1 milliards d'euros) ; l'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et réflexives (1,3 milliard d'euros) ; des sociétés sûres pour protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens (1,7 milliard d'euros)

L'association partielle telle que négociée permet aux chercheurs suisses de participer au premier volet sans discrimination. Cependant, pour les deux autres volets, la Suisse doit prendre en charge les frais des projets de recherche – ce qui implique des charges supplémentaires pour la Confédération, qui a donc dû créer des postes supplémentaires. Et, faute de bases légales nationales, la Suisse est totalement exclue du volet « Innovation PME »³⁶.

► Quelque 4,25% des subsides alloués par l'UE dans le cadre du 7^e PCR sont allés à des projets suisses, sachant que la contribution de la Suisse au budget total se monte à 2,5%.

Le bilan provisoire du 7^e programme-cadre de recherche (PCR) montre la manne financière que représente la participation à ce programme, qui s'est achevé fin 2014. La contribution de la Suisse à ce programme s'est montée à 2,4 milliards de francs, avec un retour financier qui s'élève déjà à 1,56 milliard de francs³⁷. Il faudra attendre 2016 avant de pouvoir tirer un bilan pour la Suisse. Pour l'instant, il semble cependant que notre pays continue de bénéficier du PCR. La part des subsides alloués aux chercheurs suisses représente à ce jour 4,25%, alors que la contribution de la Suisse au budget total n'est que de 2,5%³⁸. Ces dix prochaines années, l'UE et les États membres investiront un milliard d'euros au total dans le Human Brain Project de l'EPFL³⁹.

► L'interconnexion est décisive : 32 000 partenariats de projet entre des chercheurs suisses et européens sont nés du 6^e PCR.

Cela dit, les aspects financiers ne sont pas déterminants : la participation aux PCR permet aux chercheurs suisses d'intégrer des réseaux internationaux, ce qui est bien plus important. Le fait que les chercheurs puissent choisir les meilleurs partenaires en Europe pour réaliser des projets communs accroît la qualité de la recherche menée en Suisse. Au total, 1729 Suisses ont participé au 6^e PCR et 185 y ont pris la tête d'un projet européen⁴⁰. Selon 70% des participants suisses, leurs projets n'auraient pas abouti sans la participation garantie au PCR. Globalement, la Suisse s'est engagée dans 1300 projets et il en a résulté 32 000 partenariats de projet entre des chercheurs suisses et européens⁴¹.

³⁶ À noter que ce volet est en contradiction avec la stratégie de la Suisse en matière de promotion, laquelle est de renoncer à une politique industrielle active.

³⁷ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), (2013, p. 2). Dossier de presse, partie A). Message relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'Union européenne pendant les années 2014 à 2020

³⁸ SEFRI (2014, p. 10). Effets de la participation de la Suisse au 7^e programme-cadre de recherche européen

³⁹ Neue Zürcher Zeitung (28 janvier 2013). ETH Lausanne erhält EU-Fördergeld. Consulté le 22 avril 2015 sous www.nzz.ch.

⁴⁰ SEFRI (2008, p. 50 ss). Participation de la Suisse au 6^e programme-cadre européen de recherche. Faits et chiffres

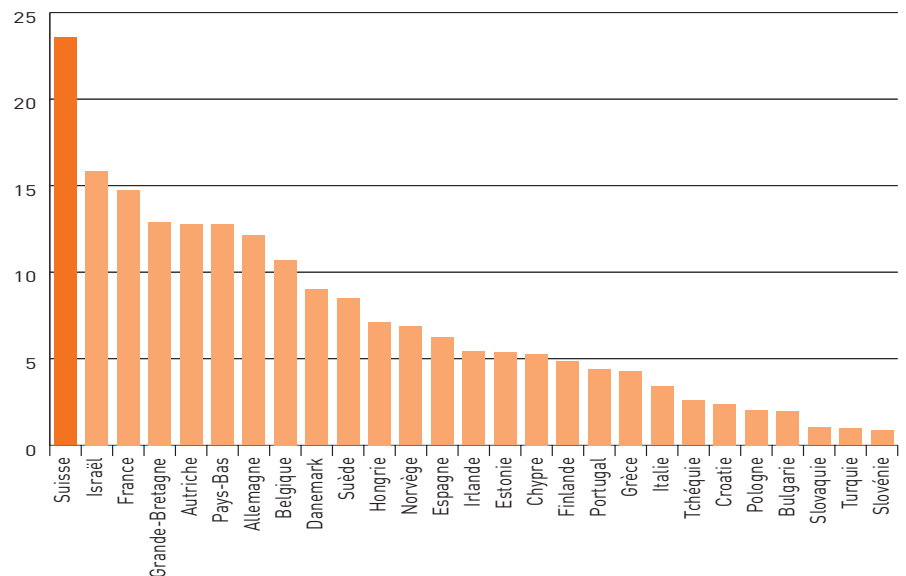
⁴¹ DFAE (2014, p. 35)

Figure 6

► La Suisse a les plus grandes chances de succès auprès du Conseil européen de la recherche.

Taux de réussite des projets déposés au CER

Taux de soutien relatif (2002-2013), en %



Source : European Research Council, calculs d'economiesuisse

► Un projet sur quatre déposé par la Suisse reçoit une aide de la part du CER.

On le voit, le secteur suisse de la recherche est attrayant et c'est une des raisons pour lesquelles la place économique attire des entreprises haute-technologie ainsi que des laboratoires de recherche et de développement⁴². La Suisse est à la pointe en ce qui concerne les projets sélectionnés par le Conseil européen de la recherche. Le taux de réussite des candidats suisses avoisine les 24 %, ce qui signifie qu'un projet sur quatre déposé par des chercheurs suisses est sélectionné.

L'arrimage aux projets de recherche européens est vital pour la Suisse. L'intégration dans des réseaux internationaux rend la recherche et la place scientifique attrayantes et dope leurs activités. C'est ainsi seulement que l'on attire les meilleurs talents en Suisse. L'exemple du Conseil européen de la recherche est parlant : obtenir un soutien de l'UE est une marque de reconnaissance prestigieuse pour les meilleurs chercheurs. Les obstacles élevés de la sélection ajoutés à des subsides généreux créent une sorte de «Champions League de la recherche». La possibilité de participer peut être décisive pour la carrière d'un scientifique. Si la Suisse était livrée à elle-même, elle ne pourrait pas compenser cette plus-value par des moyens supplémentaires. Or disposer d'un secteur de la recherche à la pointe mondiale est indispensable pour une économie innovante et compétitive.

⁴²

Il suffit de penser aux centres de recherche de Novartis, IBM, 3M et à la renommée internationale des universités (en particulier les EPF), mais aussi aux nombreuses petites sociétés innovantes.

Conclusion

Les faits montrent que la place économique suisse bénéficie grandement et à bien des points de vue des accords bilatéraux I. Certains effets positifs touchent des branches spécifiques, d'autres des pans entiers de notre économie.

- ▶ Les entreprises industrielles doivent faire certifier leurs produits une seule fois, ce qui leur permet d'économiser 200 à 500 millions de francs par an. (Obstacles techniques au commerce)
- ▶ Les entreprises suisses ont de meilleures chances de décrocher des contrats publics dans les pays de l'UE – ceux-ci lancent des appels d'offres publics pour 425 milliards d'euros par an. (Marchés publics)

Le marché du travail depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I (et ALCP):

- 1) Emplois : Plus de 600 000 emplois ont été créés en Suisse, la moitié d'entre eux sont occupés par des Suisses.
- 2) Taux de chômage : Le taux de chômage était de 3,0 % en moyenne en Suisse ces douze dernières années. C'est 0,4 point de moins que les dix années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP.
- 3) Évolution des salaires : Entre 2002 et 2013, le salaire réel moyen a augmenté de 0,7 % par an, contre 0,2 % entre 1992 et 2001.
- 4) Croissance du PIB par habitant : Entre 2003 et 2011, le PIB par habitant était 553 franc supérieur en moyenne, grâce aux immigrants venus à la faveur de l'ALCP⁴³.

- ▶ Les familles paysannes ont la possibilité d'améliorer leur revenu. En 2014, les producteurs suisses de fromage et de céréales ont engrangé 85 millions de plus sur le marché européen qu'en 2002, pour un total de 417 millions de francs. (Agriculture)
- ▶ Les chauffeurs routiers de l'UE et de l'AELE financent un quart de la RPLP – pour la période de 2002 à 2012, cela représente une contribution de plus de 4 milliards de francs. La Confédération utilise ces recettes pour réduire le nombre de poids lourds franchissant les Alpes et transférer ceux-ci au rail – comme l'exige l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. (Transports terrestres)
- ▶ Les compagnies aériennes suisses ne sont pas discriminées sur le marché aérien européen, la Suisse, nation exportatrice, bénéficie de bonnes liaisons aériennes. (Transport aérien)
- ▶ L'intégration de chercheurs et d'entreprises suisses aux programmes-cadre de recherche de l'UE améliore les performances de notre pôle de recherche tout en renforçant l'innovation de l'économie suisse. Le Conseil européen de la recherche accepte un projet sur quatre déposés par des chercheurs suisses, ce qui renforce ainsi l'excellence de la Suisse. (Recherche)

⁴³ Sheldon (2013, p. 30)

- ▶ Les effets des accords bilatéraux I pour l'économie nationale : les retombées positives pour la place économique sont importantes. Entre 2003 et 2013, le PIB réel par habitant de la Suisse a augmenté de 1,26 % par an en moyenne, ce qui est inouï par rapport à d'autres économies industrialisées.
- ▶ De nombreux autres accords s'appuient sur les accords bilatéraux I et leur sont directement ou indirectement liés. L'accord sur la libre circulation des personnes est indispensable pour le programme d'échange étudiantin Erasmus et les accords de Schengen et Dublin.

En résumé, la voie bilatérale permet aux entreprises suisses de se développer sur le marché européen et donc de créer des emplois et de la prospérité. Elle est un élément majeur des excellentes conditions-cadre qui caractérisent la place économique suisse.

Pour toute question :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

jan.atteslander@economiesuisse.ch